

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 18 MAI 2026 A 19H30**

Le 18 mai 2026, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

**Etaient présents :**

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Marie-Eve HODGI, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Raymonde BLÉCOURT, Adrien FRANCISCO, Julie FERRÉ, Mickael AMAND, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE-BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Jacques BOULANGER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Bertrand PUARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Sébastien CHAMBRY (pouvoir à Philippe ROGER).

**Absents Excusés :**

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 35  
représentés : 4  
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Sarah BENHAMMOU est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026



**Délibération n°26-78**  
DGA : Caroline CARSOULLE  
Service : Pôle Santé  
Affaire suivie par Michelle CARRIC

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025  
DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article 8-1 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**VU** la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et notamment son article 16 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-12 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des familles, et notamment l'article L 312-1 ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'avis du Conseil National de la comptabilité en date du 20 avril 2000 ;

**VU** l'arrêté du 22 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

**VU** la délibération n°25-40 du 7 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

**VU** la délibération n°25-101 du 6 octobre 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025 ;

**CONSIDÉRANT** le compte de gestion 2025 du Service de Soins Infirmiers à domicile établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission Solidarités, santé, grand âge et qualité du service public qui s'est tenue le 7 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport du Maire.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**APPROUVE** le compte administratif 2025 du Service de soins infirmiers à domicile, arrêté à la somme de :

### Section de Fonctionnement

- Dépenses : 1 427 001,87 € ;
- Recettes : 1 508 704,10 € (Composées de 1 427 760,81 € de recettes réalisées et de 80 943,29€ d'excédent antérieur).

**Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : 81 702,23 €**

### Section d'Investissement

- Dépenses : 104 428,00 € ;
- Recettes : 185 677,17 € (Composées de 25 909,65 € de recettes réalisées et de 159 767,52 € d'excédent antérieur) ;
- Restes à réaliser : 42 952,01 € en dépenses. Ces restes à réaliser seront reportés sur le budget 2026.

**Soit un excédent pour la section d'investissement de : 81 249,17 €**

#### VOTE

Pour : 35

Contre :

Abstention : 3 (Mme Ferré, M. Amand, Mme Quiedeville)

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération

